

Barèmes 2024 (au 01 avril 2024)
(source Alysé et Chambres d'Agriculture)

Dans un contexte de prix des engrais qui a fortement baissé, ces tarifs hors taxes sont donnés à titre indicatif et destinés à servir de base de discussion.

Paille de céréales 2024

Paille en andain <i>(sur la base de la valeur fertilisante de la paille)</i>	21 à 25 €/tonne
Paille départ ferme en bottes rondes ou rectangulaires	63 €/tonne

Fourrages 2024

Fourrages sur pied

Luzeerne ou trèfle

60 à 65 €/tonne de MS (54 à 59 €/tonne brut de foin)
40 à 45 €/t de MS (36 à 40 €/t brut de foin) en cas de contractualisation avec un
céréaliier bénéficiant de l'aide aux légumineuses

Prairie naturelle

45 à 50 €/tonne de MS (40 à 44 €/tonne brut de foin)

Pour de l'ensilage ou de l'enrubannage, réalisez une analyse du fourrage récolté pour connaître son taux de matière sèche et basez-vous sur le prix à la tonne de matière sèche (Alysé peut réaliser ces analyses pour vous)

Foin départ ferme

Conditionnement en bottes rondes ou rectangulaires de grand format

Foin de prairie naturelle	102 à 107 €/tonne brute
Foin à forte proportion de légumineuses	117 à 127 €/tonne brute
Foin de luzerne	117 à 127 €/tonne brute

Enrubannage départ ferme

Se baser sur le prix du foin en tenant compte du taux de matière sèche et ajouter **9 €** par balle de 400 kg pour le coût de l'enrubannage.

Remarque : Attention à privilégier l'achat de fourrage sur pied selon la production en Tonnes de Matière Sèche plutôt qu'à l'hectare.

De plus il existe différentes qualités de fourrages selon les espèces présentes et selon la date de récolte. Une analyse fourragère vous donnera une indication sur sa valeur alimentaire.

Contactez-nous pour réaliser ces analyses.

Acteurs des réseaux :

Fumier – Lisier

Privilégiez les échanges paille/fumier et n'hésitez pas à analyser le fumier

Echange paille- fumier

Le barème ci-dessous sert à quantifier les échanges entre agriculteurs.

1 tonne de paille en andain contre **1,4 à 1,5 tonne de fumier** pris en stabulation

1 tonne de paille en andain contre **1,2 à 1,3 tonne de fumier** en tas à la ferme (sur fumière ou mis en bout de champ à proximité immédiate de l'exploitation)

1 tonne de paille en andain contre **0,8 à 1 tonne de fumier** mis en bout de champ à 5 km de l'exploitation

1 tonne de paille en andain contre **0,7 à 0,9 tonne de fumier** mis en bout de champ à 5 km de l'exploitation, repris et épandu

Ces calculs tiennent compte des valeurs fertilisantes comparées du fumier et de la paille en éléments N P K Mg et humus

Fumier de bovins

Pris en stabulation	15 à 17 €/tonne
En tas à la ferme	17 à 19 €/tonne
En tas en bout de champ à 5 km de l'exploitation	25 à 29 €/tonne
En tas en bout de champ à 5 km de l'exploitation, repris et épandu	28 à 32 €/tonne

Fumier d'ovins

En tas à la ferme	22 à 26 €/tonne
-------------------	-----------------

Lisier de bovins

A prendre à la ferme	
Système couvert	10 à 12 €/m ³
Système non couvert	4 à 6 €/m ³

Pension d'herbage

La pension est un contrat engageant les 2 parties. Il est fortement conseillé de passer des accords écrits précisant le prix et la durée de la pension pour éviter toute discussion au moment du règlement.

La saison de pension s'étend du 15 avril au 15 novembre, soit environ 210 jours.

Les tarifs ci-dessous comprennent la fertilisation, l'abreuvement, l'entretien des clôtures et la surveillance. Ils ne comprennent pas les concentrés, la distribution de fourrages complémentaires et le supplément minéral.

Age du bovin	Prix indicatif/animal
De 6 à 12 mois	90 €
de 1 à 2 ans	160 €
de 2 à 3 ans	220 €
Vache + veau	270 €

Acteurs des réseaux :